PREFECTURE
DE PARIS

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2026-691

PUBLIÉ LE 17 NOVEMBRE 2026

Sommaire

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris / Service du droit pénitentiaire

75-2026-11-03-00011 - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (7 pages) Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2026-11-16-00015 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE 16 (4 pages) Page 11

75-2026-11-16-00011 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP Centre (4 pages) Page 16

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement / SG

75-2026-11-16-00013 - Décision 2026 - 62 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire (5 pages) Page 21

75-2026-11-16-00012 - Décision 2026 - 63 portant subdélégation de signature en matière administrative (4 pages) Page 27

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

75-2026-11-03-00011

Arrêté portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de l' administration pénitentiaire

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE PARIS

DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES

ARRÊTÉ

Portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP ;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics ;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté JUSK 0906392A du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté JUSK 2209102A du 21 mars 2022 modifiant l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de

l'administration pénitentiaire ;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service ;

Vu la circulaire n°001108 du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires ;

Vu la nomination de Monsieur Thierry ALVES, directeur des services pénitentiaires de classe exceptionnelle en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 23 mars 2026 ;

ARRÊTÉ

Article 1er

L'arrêté du 6 août 2026, portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est abrogé ;

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry ALVES, directeur des services pénitentiaires de classe exceptionnelle, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris, subdélégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Thomas ODINOT,** directeur interrégionale adjoint des services pénitentiaires ;
- **Madame Souad BENCHINOUN**, directrice hors classe des services pénitentiaires, secrétaire générale,
- **Monsieur Abdelgheffar BENAOUDIA,** secrétaire général adjoint
- **Madame Clémentine PERSET épouse SCOTTO**, conseillère d'administration de la justice, cheffe du département ressources humaines et des relations sociales ;
- **Madame Stéphanie CAMPS épouse BEKE**, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe de la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales ;
- **Madame Margaux KINDEL,** attachée d'administration, chargée de mission transverse RH
- **Madame Marie MERLIN,** attachée principale, cheffe de pôle UDDEC
- **Madame Asmine ASSOUMANY**, secrétaire administrative, adjointe cheffe de pôle UDDEC ;
- **Madame Ramsha RAO**, attachée contractuelle, experte juridique ;
- **Madame Emilie BARBIER**, attachée d'administration contractuelle, cheffe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- **Madame Claudia FERREIRA-CAETANO**, secrétaire administrative contractuelle, adjointe à la cheffe de l'unité suivi masse salariale et effectifs ;
- **Madame Julie LUGUET**, secrétaire administrative, unité suivi masse salariale et effectifs ;
- **Monsieur Ahmed BELMOSTEFA**, attaché principal d'administration de l'Etat, chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;

- **Madame Angélique ZAKINE**, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de l'unité relations sociales et environnement professionnel ;
- **Madame Séverine ABAGUY**, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de l'unité gestion administrative et financière ;
- **Monsieur Ludovic GROSPERRIN**, capitaine pénitentiaire, chef de l'unité recrutement, formation et qualifications ;
- **Madame Cécile GREMILLON**, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef de l'unité recrutement, formation et qualifications ;
- **Madame Ghizlane RAZZAKH**, secrétaire administrative, responsable de suivi de la masse salariale et des indemnités ;
- **Madame Marie-Ange DURAGRIN**, secrétaire administrative, gestion paie ;
- **Madame Cathy CEBE**, secrétaire administrative, gestion paie ;
- **Madame Virginie BOUDON**, secrétaire administrative, gestion paie ;
- **Monsieur Sébastien RIBLET**, secrétaire administratif, gestion paie ;
- **Madame Amandine ELIARD,** secrétaire administrative, gestion paie ;
- **Madame Sonia TAYACHI-F'TINI**, secrétaire administrative, gestion paie ;
- **Monsieur Senthyl BLAMPAIN**, adjoint administratif, gestion paie ;
- **Madame Laura RODRIGUES**, adjointe administrative, gestion paie ;
- **Monsieur Arthur BRESSY,** adjoint administratif, gestion paie ;
- **Madame Carima AZEHANA,** adjoint administratif, gestion paie ;
- **Madame Ingrid ZEHI,** adjointe administratif, gestion paie ;
- **Madame Maï PHAN,** adjointe administratif, gestion paie.
- **Madame Mélissa LAPOINTE,** secrétaire administrative, gestion paie ;

Pour :

- Tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

Article 3

Subdélégation est également donnée à :

- **Monsieur André VARIGNON**	DSP, chef d'établissement	CP Paris-la-Santé
- **Madame Isabelle GOMEZ**	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP Paris-la-Santé
- **Madame Léa BERTINCOURT**	DSP, directrice des ressources humaines	CP Paris-La Santé
- **Madame Bénédicte RIOCREUX**	DSP, cheffe d'établissement	CD Melun
- **Madame Caroline CALAME**	DSP, adjointe à la cheffe d'établissement	CD Melun
- **Monsieur Thomas DESTRIGNEVILLE**	Attaché, responsable des services	CD Melun administratifs et financiers
- **Monsieur Dimitri BESNARD**	DSP, chef d'établissement	CP Meaux-Chauconin
- **Madame Amy MIRAT**	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP Meaux-Chauconin

- **Madame Christiane NEBOT LINON**	Attachée d'administration CP Meaux-Chauconin	
- **Monsieur Olivier PIPINO**	DSP, chef d'établissement	CP Sud-Francilien
- **Madame Caroline VAYR**	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP Sud-Francilien
- **Madame Nadiège JOLY**	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	CP Sud-Francilien
- **Madame Myriam PRIN**	Capitaine pénitentiaire CS, cheffe d'établissement	CSL Melun
- **Monsieur Christophe FESTIN**	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint de la cheffe d'établissement	CSL Melun
- **Madame Karine VERNIERE**	DSP, cheffe d'établissement	CP Bois-d'Arcy
- **Monsieur Frédéric JEANNOT**	DSP, chef du service RH	CP Bois-d'Arcy
- **Madame Lynda BOUDJEMA**	DSP, cheffe d'établissement	MC Poissy
- **Madame Laurence BARTHEL**	DSP, adjointe à la cheffe d'établissement	MC Poissy
- **Monsieur Abderrahim MOUSSAID**	Attaché, responsable des services administratifs et financiers	MC Poissy
- **Monsieur Antonin GAYTON**	DSP, chef d'établissement	EPM Porcheville
- **Madame Julia DOMERGUE**	DSP, adjointe au chef d'établissement	EPM Porcheville
- **Monsieur Kamal ABDELLI**	Commandant pénitentiaire, chef d'établissement	MA Versailles
- **Madame Christelle DELOZE**	Capitaine pénitentiaire CS, adjointe du chef d'établissement	MA Versailles
- **Madame Isabelle LIBAN épouse COMIEN**	DSP, chef d'établissement	CP Fleury-Mérogis
- **Monsieur Yvan BARON**	DSP, adjoint au chef d'établissement	CP Fleury-Mérogis
- **Madame Ludivine GUEDON**	DSP, directrice des ressources humaines	CP Fleury-Mérogis
- **Monsieur Jocelyn POULLET**	Attaché, adjoint chef du service RH	CP Fleury-Mérogis
- **Monsieur Vincent VIRAYE**	Capitaine pénitentiaire CS, chef d'établissement	CSL Corbeil
- **Monsieur Rodrigue BOSQUET**	Capitaine pénitentiaire CN, adjoint chef d'établissement	CSL Corbeil
- **Monsieur Thomas BENESTY**	DSP, chef d'établissement	CP Hauts-de-Seine
- **Monsieur Victor BOURJAL**	DSP, adjoint chef d'établissement	CP Hauts-de-Seine
- **Madame Maryline BAYE**	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	CP Hauts-de-Seine
- **Monsieur Pascal SPENLE**	DSP CE, chef d'établissement	CP Seine-Saint-Denis
- **Madame Alexandra DEGROS**	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP Seine-Saint-Denis
- **Monsieur Nathanaël DA-COSTA**	Attaché, responsable des services	CP Seine-Saint-

Denis		
	administratifs et financiers	
- **Monsieur Elphège ZAMBA**	Capitaine pénitentiaire CS, chef d'établissement	CSL Gagny
- **Madame Mégane MULLER**	Capitaine pénitentiaire CN, adjointe au chef d'établissement par intérim	CSL Gagny
- **Monsieur Christophe LOY**	DSP CE, chef d'établissement	CP Fresnes
- **Madame Sylvie PAUL**	DSP HC, adjointe chef d'établissement	CP Fresnes
- **Madame Tania ZAMORE**	Attachée, cheffe du service RH	CP Fresnes
- **Madame Laurence MAUCHERAT**	DSP HC, cheffe d'établissement	EPSN Fresnes
- **Monsieur Damien COLUSSI**	DSP HC, chef d'établissement	CP Osny-Pontoise
- **Madame Muriel BONDY**	DSP, adjointe au chef d'établissement	CP Osny-Pontoise
- **Madame Rachel BLOT**	Attachée d'administration d'État	CP Osny-Pontoise
- **Monsieur Yannick LE-MEUR**	DPIP, directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 75
- **Madame Cécile DURAND**	DPIP, adjointe du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 75
- **Monsieur Franck SASSIER**	DPIP, directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 77
- **Madame Loetitia LEBRUN**	DPIP, adjointe du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 77
- **Madame Sabrina M'HOUMADI**	Attachée d'administration d'État	SPIP 77
- **Madame Alexandrine BORGEAUD-MOUSSAID**	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 78
- **Madame Blandine GROS-BONNIVARD**	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 78
- **Madame Fanny-Jacqueline LAINE**	Attachée d'administration d'État	SPIP 78
- **Madame Christine LOPEZ**	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 91
- **Madame Stéphanie PELLEGRINI**	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle	SPIP 91
- **Madame Nadine VILOSA**	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	SPIP 91
- **Madame Virginie NOUAILLE**	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 92
- **Madame Stephanie LANGLAIS**	DPIP, adjointe de la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 92
- **Madame Elixène ALCMEON**	Attachée d'administration d'État	SPIP 92
- **Monsieur Xavier FRANDON**	DPIP, adjoint du directeur fonctionnel du SPIP	SPIP 93
- **Madame Patricia THEODOSE**	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 94
- **Madame Isabelle ROY**	DPIP, adjointe à la directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 94
- **Madame Stéphanie BALDASSI**	DPIP, directrice fonctionnelle du SPIP	SPIP 95
- **Madame Mélanie FLAMENT**	DPIP, adjointe à la directrice fonctionnelle	SPIP 95

	du SPIP	
- **Madame Véronique DREVET-BOITEUX**	Attachée, responsable des services administratifs et financiers	SPIP 95
- **Madame Julia SEYMORTIER**	DSP, adjointe à la directrice des équipes de sécurité pénitentiaire	DISP de Paris
- **Madame Vanessa VIJAYARUPAN**	Secrétaire administrative, responsable administrative UGESP	DISP de Paris

Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories :

- Procès-verbaux d'installation ;
- Les congés annuels ;
- Les autorisations d'absence ;
- Les congés maternité et paternité ;
- Les décisions d'ouverture, de versement et d'autorisation du CET ;
- Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée, d'indemnité de fonctions et d'objectifs et de toute autre indemnité ;
- La gestion des demandes de remboursements complémentaires de soins ;
- Les décisions d'octroi de cures thermales ;
- Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire ; et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers ;
- Les demandes d'explications et les procédures disciplinaires pour lesquelles les notifications peuvent être effectuées au niveau local.

Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des préfectures de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise.

Fait à Fresnes, le 3 novembre 2026

Signé

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris,
Thierry ALVES

DISP de Paris
3 avenue de la Division Leclerc
BP 103 - 94267 Fresnes cedex

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-11-16-00015

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIE 16

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris
Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES PARIS 16e
6A boulevard de Reims
75844 Paris cedex 17

Arrêté portant délégation de signature

en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, M. Damien POUPLARD, Administrateur de l'État, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16e,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle TARDIVEL, Inspectrice des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16e, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 120 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 120 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 200 000 € par demande ;

5°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 200 000 € par demande ;

6°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

7°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

8°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer tous actes d'administration et de gestion du service aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

BUI Thao	MARMIN Audrey	MULLER Maria
NJONGOUÉ Claude	SMAANI Selim	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 50 000 €, aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci-après :

BUI Thao	MARMIN AUdrey	MULLER Maria
NJONGOUÉ Claude	SMAANI Selim	

2°) dans la limite de 30 000 €, aux contrôleurs des Finances publiques désignés ci-après :

De VINCENZI Nadine	GUIGNARD Véra	AMALLOU Malika
ROYET Anne	CHERCHNEVA Galina	DO Maurice
BRUNET Marie-Laure	GUESSOUS Fatma	MALOU Ouiza
ROGER Isabelle	KILIC Safak	KAYEMBE-TSHOVO Xxx
LEPAGE Jean-Luc	JUSTINE Mariem	BAMBOCHE Lionel
MINEAUD Anne	NGUYEN Hoang-Trong	MEHALA Julie
PALMADE Guillaume	ROUSSEAU Fabrice	MADEIRA Emmanuel
MOUHOUB Ahcène	HSAKOU Younès	N'SONDE Loris
CARIGNON Laurent	IBERSIENE Fatima	MEHENNI Sofia
SENCIER Julien	MANTEAU Erwan	

3°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

SERDA Jean-François	HENQUEL Florence	FLOURIOT Anne
JANIA Fabrice	VACHÉ Olivia	ZIAVOUDINE Mohamad
COMBET Yveline	CAMPO Mathias	LOINTIER Grégoire
BLANLOT Thierry	KANOUTÉ Dieynaba	BERARD Fantine
MECIONYTE Vilma	BODOT Loïc	MOREAU Noémie
DIALLO Djibril	LEQUEUX Tiffany	

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des Finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
BUI Thao	Inspectrice des finances publiques	50 000€
MULLER Maria	Inspectrice des finances publiques	50 000€
MARMIN Audrey	Inspectrice des finances publiques	50 000€
NJONGOUE Claude	Inspecteur des finances publiques	50 000€
SMAANI Selim	Inspecteur des finances publiques	50 000€
LEPAGE Jean-Luc	Contrôleur des finances publiques	30 000€
KILIK Safak	Contrôleur des finances publiques	30 000€
AMALLOU Malika	Contrôleuse des finances publiques	30 000€
MINEAUD Anne	Contrôleuse des finances publiques	30 000€
IBERSIENE Fatima	Contrôleuse des finances publiques	30 000€
GUIGNARD Véra	Contrôleuse des finances publiques	30 000€
MEHALA Julie	Contrôleuse des finances publiques	30 000€
CAMPO Mathias	Agent des finances publiques	5 000€

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
FLOURIOT Anne	Agent des finances publiques	5 000€
ZIAVOUDINE Mohamad	Agent contractuel	5 000€
JANIA Fabrice	Agent des finances publiques	5 000€

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Île-de-France et de Paris.

A Paris, le 16/11/2026

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Paris 16e,

Signé

Damien POUPLARD

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris

75-2026-11-16-00011

Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal SIP Centre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris
Pôle de Gestion Fiscale
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS CENTRE
16 rue Notre-Dame-des-Victoires
75002 PARIS

Arrêté portant délégation de signature

en matière de contentieux et de gracieux fiscal

Le comptable, M. Christophe FACHAN, administrateur de l'État, responsable du service des impôts des particuliers de Paris Centre ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Frédérique ABADIA, inspectrice divisionnaire hors classe des Finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris Centre ;

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 100 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 100 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

En cas d'absence du responsable du service, Mme Frédérique ABADIA bénéficie d'une délégation de signature dans les mêmes limites que celle de ce responsable.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette : les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet

1°) dans la limite de 50 000 € aux inspecteurs des Finances publiques désignés ci après :

M. Abdillah AHAMADA	Mme Hayat EL AHMADI	Mme Chantal NICOLAS
Mme Eugénie PICALAUSA-PETAILLAT	M. Mourad RAMDAN	M. Joël THOMAS

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

2°) dans la limite de 30 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M. Patrick BATRIN	Mme Isabelle BERNARD	M. Laurent BOREL
M. Thierry BRIOLAY	Mme Catherine BRULÉ	M. Yann CAMARET
M. Fabrice CAVARO	Mme Pascale DELAVAULT	Mme Line ELMIN
Mme Sylvie GAREL	Mme Isabelle GIRAULT	M. Adrien GRANGE
Mme Pascale LANTONNET	M. Didier LAURENT	M. Thibault MANSARD
M. Philippe MINAUD	M. Hugues MORIN	Mme Martine NIQUE
M. Laurent NORTIER	M. Régis PACHURKA	M. Emmanuel RICORDEAU
M. Alex ROBINEAU-MAZINGARBE	M. Abdel SEBBACHE	

3°) dans la limite de 5 000 €, aux agents des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Mme Brigitte CESI	Mme Irène DE LOS SANTOS	Mme Isabel FERNANDEZ MARTINEZ
M. Eric JONQUEUR	Mme Sandra MONTAGNE	Mme Lesly NARANJO-RICACHI
Mme Clarisse SILO		

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents des Finances publiques désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade (catégorie)	Limite des décisions gracieuses
M. Abdillah AHAMADA	A	50 000 €
Mme Hayat EL AHMADI	A	50 000 €
Mme Chantal NICOLAS	A	50 000 €
Mme Eugénie PICALAUSA-PETAILLAT	A	50 000 €
M. Mourad RAMDAN	A	50 000 €
M. Joel THOMAS	A	50 000 €
M. Patrick BATRIN	B	30 000 €
Mme Isabelle BERNARD	B	30 000 €
Mme Catherine BRULÉ	B	30 000 €
M. Yann CAMARET	B	30 000 €
M. Fabrice CAVARO	B	30 000 €
Mme Patricia CINQUILLI	B	30 000 €
Mme Pascale DELAVAULT	B	30 000 €
Mme Sylvie GAREL	B	30 000 €
M. Adrien GRANGE	B	30 000 €
Mme Nathalie IMBERDIS	B	30 000 €
Mme Hanane LANSADE	B	30 000 €
Mme Pascale LANTONNET	B	30 000 €
M. Didier LAURENT	B	30 000 €
M. Thibault MANSARD	B	30 000 €
M. Régis PACHURKA	B	30 000 €
M. Ghislain PERENA	B	30 000 €
M. Alain PHILIPPE	B	30 000 €
M. Philippe PULICINO	B	30 000 €
M. Serge RIOUAL	B	30 000 €
M. Alex ROBINEAU-MAZINGARBE	B	30 000 €
Mme Anita RODRIGUEZ	B	30 000 €
M. Abdel SEBBACHE	B	30 000 €
Mme Brigitte CESI	C	5 000 €
Mme Irène DE LOS SANTOS	C	5 000 €
Mme Isabel FERNANDEZ-MARTINEZ	C	5 000 €
M. Eric JONQUEUR	C	5 000 €
Mme Sandra MONTAGNE	C	5 000 €

Mme Lesly NARANJO-RICACHI	C	5 000 €
Mme Clarisse SILO	C	5 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'île-de-France et de Paris.

A Paris, le 16/11/2026

Le responsable du service des impôts des particuliers de Paris Centre,

Signé

Christophe FACHAN

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

75-2026-11-16-00013

Décision 2026 - 62 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

DÉCISION N° 2026 - 62

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

VU le code de la commande publique,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001, modifiée, relative aux lois de finances,

VU la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale,

VU le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État,

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,

VU le décret n° 2020-189 du 20 février 2020 modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

VU le décret du 29 octobre 2025 portant nomination de Madame Karine DELAMARCHE, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris,

VU le décret du 27 mai 2026 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

VU l'arrêté du 13 mars 2008 portant modification des règles relatives à la comptabilité de l'État,

VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Laurent BRESSON, administrateur de l'Etat, en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France, à compter du 1er octobre 2023, pour une durée de quatre ans,

VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2024 portant nomination de Madame Marthe POMMIE, administratrice de l'Etat, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris, à compter du 01 décembre 2024, pour une durée de quatre ans,

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2026-06-15-00006 du 15 juin 2026 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

DECIDE

Article 1er

Dans le cadre et les limites de la délégation de signature instituée par l'arrêté n° 75-2026-06-15-00006 susvisé, subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Marthe POMMIE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris,

- Mme Alix DE ROUBIN, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

- M. Guillaume MANGIN, directeur régional et interdépartementale adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et recettes de l'État pour le département de Paris, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral n° 75-2026-06-15-00006 susvisé.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marthe POMMIE, la subdélégation est donnée, pour le département de Paris et dans la limite de leurs compétences respectives, à :

- Mme Fanny BONTEMPS, adjointe à la directrice de l'unité départementale de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement ;

- Mme Clotilde GINER, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Frédérique DOUMAT, cheffe du pôle transversal d'appui et d'expertise,
- M. Mouloud YAHMI, chef du pôle veille sociale et hébergement d'urgence,
- M. Clément FERRE, chef du pôle parcours migratoire,
- Mme Cassandre PIOU, cheffe du pôle insertion et logement adapté,
- Mme Soraya HAMMOUTI, responsable de la veille sociale, de l'aide alimentaire et de la domiciliation au sein du bureau de la veille sociale, de l'aide alimentaire et de la domiciliation,
- M. Lancelot TOUZE, responsable de l'hébergement d'urgence au sein du bureau de l'hébergement d'urgence,
- Mme Lucie BUREAU, responsable de l'hébergement d'urgence au sein du bureau de l'hébergement d'urgence,
- Mme Elsa CHARTIER, responsable Asile – Migrants au sein du bureau des parcours des demandeurs d'asile et réfugiés,
- Mme Aliénor LE BLANC, responsable des centres d'hébergement et de réinsertion sociale et des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,
- M. Samuel CHARON, responsable des centres d'hébergement et de réinsertion sociale et des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens,
- M. Lucas BRUNEAU, responsable de l'insertion par le logement au sein du bureau de l'insertion par le logement.

- Mme Déborah ADAM, cheffe du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Djamila HURAULT, adjointe au chef du service du logement,
- Mme Agnès GUEDON, cheffe du bureau du droit au logement opposable,
- Mme Lamya BOUDOUAYA, adjointe à la cheffe du bureau du droit au logement opposable cheffe de la section COMED,
- Mme Diane PIET, adjointe à la cheffe du bureau du droit au logement opposable, cheffe de la section budgétaire,
- Mme Magali FEROUL, cheffe du bureau de la prévention des expulsions et des rapports locatifs,
- M. Lucas FORTUNE, adjoint à la cheffe du bureau de la prévention des expulsions et des rapports locatifs.

- Mme Valentine BRAIVE, cheffe du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Lauriane TAVANO, adjointe au chef du service habitat et rénovation urbaine,
- M. Tristan VANONI, chef du bureau du développement de l'offre de logement social et de la rénovation urbaine,
- Mme Audrey TOURNIER, cheffe du pôle de l'habitat digne et durable,
- Mme Camille BRUYANT, cheffe du bureau de la lutte contre l'habitat indigne et le saturnisme,
- Karine PARIS, adjointe à la cheffe du bureau de la lutte contre l'habitat indigne et le saturnisme.

Dans la limite du montant unitaire de subventions inférieur ou égal à :
– 400 000 € pour les subventions d'investissement ;
– 400 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marché public.

Article 3

Demeurent réservés à la signature du préfet de Paris :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré ;
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les marchés publics et avenants d'un montant supérieur à 500 000 €.

Article 4

Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de l'unité départementale de l'hébergement et du logement de Paris à l'effet d'exercer la validation dans Chorus formulaires :

Mme ADAM Déborah

Mme BOUDOUAYA Lamya

Mme BRAIVE Valentine

M. BRUNEAU Lucas

Mme BRUYANT Camille

Mme BUREAU Lucie

M. CHARON Samuel

Mme CHARTIER Elsa

Mme DOUMAT Frédérique

Mme ESNARD Lina

Mme FEROUL Magali

M. FERRE Clément

M. FORTUNE Lucas

Mme GUEDON Agnès

Mme GUESSOUM Yasmina

Mme HAMMOUTI Soraya

Mme HURAULT Djamila

Mme LE BLANC Aliénor

Mme PARIS Karine

Mme PIET Diane

Mme PIOU Cassandre

Mme STACKOWICZ Isabelle

Mme TAVANO Lauriane

Mme TOURNIER Audrey

M. TOUZE Lancelot

M. VANONI Tristan

M. YAHMI Mouloud

Article 5

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogée.

Article 6

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 16/11/2026

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

SIGNE

Laurent BRESSON

Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement

75-2026-11-16-00012

Décision 2026 - 63 portant subdélégation de signature en matière administrative

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement

DÉCISION n° 2026 – 63

portant subdélégation de signature en matière administrative

Le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement d'Île-de-France,

VU le code de justice administrative,

VU le code de l'urbanisme,

VU le code de la construction et de l'habitation,

VU le code des marchés publics,

VU le code de la sécurité sociale,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la santé publique,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié, portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État,

VU le décret du 29 octobre 2025 portant nomination de Madame Karine DELAMARCHE, préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

VU le décret du 27 mai 2026 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

VU le décret du 22 juillet 2026 portant nomination du préfet, secrétaire général aux politiques publiques à la préfecture de la région d'Île-de-France – M. Pierre CHAVY,

VU l'arrêté interministériel du 20 septembre 2023 portant nomination de M. Laurent BRESSON, administrateur de l'État, en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement (groupe I) de la région Île-de-France à compter du 1er octobre 2023 pour une durée de quatre ans,

VU l'arrêté ministériel du 20 novembre 2024 portant nomination de Madame Marthe POMMIE, administratrice de l'État, dans les fonctions de directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement (groupe III) de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris, à compter du 01 décembre 2024, pour une durée de quatre ans,

VU l'arrêté n° 75-2026-06-15-00017 en date du 15 juin 2026 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Laurent BRESSON, directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, en matière administrative,

DECIDE

Article 1er

Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Marthe POMMIE, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France, directrice de l'unité départementale de Paris,

- Mme Alix DE ROUBIN, directrice régionale et interdépartementale adjointe de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

- M. Guillaume MANGIN, directeur régional et interdépartementale adjoint de l'hébergement et du logement de la région Île-de-France,

dans les matières et pour tous les actes mentionnés dans l'arrêté préfectoral n° 75-2026-06-15-00017 susvisé, pour le département de Paris.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marthe POMMIE, la subdélégation de signature prévue à l'article 1er est donnée, dans la limite de leurs compétences respectives et pour le département de Paris, à :

- Mme Fanny BONTEMPS, adjointe à la directrice de l'unité départementale de Paris de la direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement ;

- Mme Clotilde GINER, cheffe du service de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Frédérique DOUMAT, cheffe du pôle transversal d'appui et d'expertise,
- M. Clément FERRE, chef du pôle parcours migratoire,
- Mme Cassandre PIOU, cheffe du pôle insertion et logement adapté,
- M. Mouloud YAHMI, chef du pôle veille sociale et hébergement d'urgence.

- Mme Déborah ADAM, cheffe du service du logement et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Djamila HURAULT, adjointe à la cheffe du service du logement
- Mme Agnès GUEDON, cheffe du bureau du droit au logement opposable,
- Mme Lamya BOUDOUAYA, adjointe à la cheffe du bureau du droit au logement opposable, cheffe de la section COMED,
- Mme Diane PIET, adjointe à la cheffe du bureau du droit au logement opposable, cheffe de la section budgétaire,
- M. Mickael BONNIE, chef du bureau de l'accès au logement,
- Mme Malissa BATIGA, adjointe au chef du bureau de l'accès au logement,
- Mme Stéphanie ABDOULAYE, cheffe du bureau de l'accès au logement interministériel pour les agents de l'État,
- Mme Magali FEROUL, cheffe du bureau de la prévention des expulsions et des rapports locatifs,
- M. Lucas FORTUNE, adjoint à la cheffe du bureau de la prévention des expulsions et des rapports locatifs,
- Mme Cécile BOTA, chargée de mission politiques d'attribution et mixité sociale.

- Mme Valentine BRAIVE, cheffe du service habitat et rénovation urbaine et, en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Lauriane TAVANO, adjointe au chef du service habitat et rénovation urbaine,
- M. Tristan VANONI, chef du bureau du développement de l'offre de logement social et de la rénovation urbaine,
- Mme Isabelle STACKOWICZ, adjointe au chef de bureau du développement de l'offre, du logement social et de la rénovation urbaine,
- M. Bruno CHABROL, chef du bureau des relations avec les bailleurs sociaux et les collecteurs,
- M. Eric TACHOU, adjoint au chef du bureau des relations avec les bailleurs sociaux et les collecteurs,
- Mme Audrey TOURNIER, cheffe du pôle de l'habitat digne et durable,

- Mme Camille BRUYANT, cheffe du bureau de la lutte contre l'habitat indigne et le saturnisme,
- Mme Karine PARIS, ajointe à la cheffe du bureau de la lutte contre l'habitat indigne et le saturnisme,
- Mme Apolline BAUDU, chargée de mission habitat privé.

Article 3

Sont exclus de la présente délégation les actes mentionnés à l'article 3 de la délégation préfectorale n° 75-2026-6-15-00017 susvisée.

Article 4

La précédente décision portant subdélégation de signature en matière administrative est abrogée.

Article 5

Les personnes mentionnées à l'article 1er sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 16/11/2026

Le directeur régional et interdépartemental
de l'hébergement et du logement d'Île-de-France

SIGNE

Laurent BRESSON